# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 09 août 2024 à 19h00

En exercice: 15 Présents: 10 Pouvoirs: 02 Votants: 12

L'an deux mil vingt-quatre le neuf août à dix-neuf heures, le conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MONTAGNON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 25/07/2024

Date d'affichage: 02/08/2024

Présents: Mmes Odile BEAUCULAT / STEINER, Brigitte DEFOUR, Thérèse ESTÈVE, MM. Jean-Philippe MONTAGNON, François NICOLAS, Michel FEVRE, Bernard NOËL, David BORIE, Thierry ASTIER et Daniel PABIOU.

Absents excusés:

Fabienne STRATIS donne pouvoir à Thierry ASTIER

Amandine ASTIER donne pouvoir à Odile BEAUCULAT/ STEINER

Christian VEROT, Ghislaine PANAZZA et Marion VACHER.

Secrétaire de séance : Madame Odile BEAUCULAT / STEINER.

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

Arrêt du procès-verbal du dernier conseil municipal : aucune remarque, validé à l'unanimité.

## **DOMAINES**

✓ Intégration voiries « Le Clos d'Annette » : modification de la délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise concernant l'intégration des voiries du lotissement « Le Clos d'Annette » dans la voirie communale.

Le cabinet chargé de la rédaction de l'acte administratif, C-Foncier, demande de désigner un représentant de la vente autre que Monsieur Le Maire, l'adjoint M. Daniel PABIOU est désigné. De plus, le cabinet demande des précisions sur les voiries notamment leur désignation, leur superficie et leur valeur.

#### Vote: unanimité.

#### ✓ Parcelle A 484 à Clavières appartenant à Mme Goetz

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal avoir rencontré avec un adjoint, Madame GOETZ, propriétaire de la parcelle agricole A 484 à Clavières. Des travaux avaient été réalisés aux abords de cette parcelle afin de stopper le ruissellement des eaux pluviales dans le village et ainsi éviter des coulées de sable. Le problème est que suite à ces travaux, la propriétaire ne peut plus accéder à sa parcelle. Celle-ci propose à la commune de l'acheter pour 1€ /m², mais le conseil municipal refuse car le prix moyen pour une telle acquisition est de 0.50€/m². Monsieur Le Maire et l'adjoint ont à nouveau échangé avec la propriétaire et la proposition suivante a été retenue : acquisition de la parcelle A 484 pour un montant total de 2142 €.

#### Vote: unanimité.

## ✓ Alignement Mayol : élargissement de la voirie

La rue du Pompet sera sécurisée par l'élargissement de la voie à deux niveaux. De plus, un parc de stationnement sera créé afin de désengorger la place de la Chapelle et permettre le stationnement lors de la location de la salle communale de Mayol.

#### > BUDGET ASSAINISSEMENT

## ✓ Emprunt pour la STEP d'Angelard

Monsieur Le Maire rappelle qu'un emprunt pour le budget assainissement est nécessaire pour financer la STEP d'Angelard. Il précise que trois banques ont été consultées mais le crédit mutuel n'a pas souhaité faire de proposition. Le choix est porté sur le Crédit Agricole pour son offre à 335 500 € sur 25 ans à un taux fixe de 3.88 % + frais de dossier à 335.50€.

**Vote : unanimité.** 

#### > <u>SUBVENTION</u>

✓ Amendes de police : dotation 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de subvention peut être faite avant le 26 août 2024 auprès du département de la Haute-Loire dans le cadre des amendes de police. Il propose de déposer un dossier pour des travaux de sécurisation de la rue du Pompet et la création de parcs de stationnement au lieu-dit « Mayol ».

En effet, cette zone est très étroite et accidentogène, un élargissement de la voie est indispensable. Pour sécuriser les lieux, il faut détruire un mur en pierre qui menace de s'écrouler sur la chaussée et en reconstruire un en retrait.

Ces travaux prévus au budget de 2024, débuteront courant octobre 2024 pour un délai de 8 mois. Le Conseil Municipal sollicite une subvention du Département de la Haute-Loire à hauteur de 50 %.

#### Voici le plan de financement :

Département / Amendes de police
Autofinancement
Coût total de l'opération
12 648.52 €
12 648.52 €
25 297.04 € HT

**Vote : unanimité.** 

### > SCOLARITE

✓ Frais de fonctionnement des écoles d'Aurec-Sur-Loire

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une demande de prise en charge des frais de fonctionnement des élèves de l'école privée d'Aurec-Sur-Loire à hauteur de ceux appliqués dans l'école publique d'Aurec-Sur-Loire. Une augmentation de près de 15.35 % a été appliquée sur les frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2024 / 2025 pour les élèves de Malvalette fréquentant l'école publique. Le coût par élève passe de 894.13 € à 1031.35 €. Cette augmentation est principalement liée à une forte baisse du nombre d'élèves à l'école primaire publique. Vu l'effectif de l'école primaire privée, le conseil municipal décide d'appliquer le même tarif que l'école privée de secteur c'est-à-dire 850 € par élève. Un reliquat de 115 € par élève sera réglé pour l'année scolaire 2023 / 2024 soit 115\*22 = 2 530 € puis, la prise en charge sera de 850 € par année scolaire.

Vote: unanimité.

# ✓ RASED : prise en charge

L'adjointe au Maire indique avoir participé à une réunion où il était demandé une participation des communes aux frais de gestion courante (téléphonie, photocopies...) du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté). Le coût représenterait quelques dizaines d'euros pour la commune de Malvalette.

## > QUESTIONS DIVERSES

## ✓ RPQS SIAEP 2023

Le rapport est présenté et commenté par Le Maire et un de ses adjoints, le prix de l'eau potable pourrait être réévalué en fonction de la consommation. Le traitement est mixte, récemment, l'eau potable était prélevée au barrage de Lavalette pour palier le manque sur l'Andrable.

# ✓ Déplacement des archives communales

Les archives ont été déplacées dans le grenier. Un tri sera effectué après formation en septembre de la secrétaire de mairie.

#### ✓ Ateliers numériques le vendredi 30 août

Le vendredi 30 août de 9h à 12h15, un conseiller numérique sera à la disposition des habitants pour les aider dans leurs démarches numériques. Puis, des ateliers numériques avec inscriptions obligatoires seront organisés dès septembre 2024.

#### ✓ Fermeture mairie

Durant l'été 2024, la mairie restera ouverte au public tous les lundis et jeudis de 14h à 17h (sauf le jeudi 15 août).

Séance levée : 21h05

Secrétaire de séance, Mme Odile STEINER / BEAUCULAT Le Maire, Jean-Philippe MONTAGNON